



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425  
<http://eoliennes-ancenis.fr/> [contact@eoliennes-ancenis.fr](mailto:contact@eoliennes-ancenis.fr)

## Le mot du Président

*Par Jean Martin Cheverau*

Chers-es citoyennes et citoyens actionnaires, ne nous laissons pas gagner par le vague à l'âme, pour vous rassurer, 95 % des recours intentés sur les projets éoliens sont rejetés. Si le délai de réalisation du parc est allongé, nous pouvons espérer qu'il ne sera pas aussi long que des propos hasardeux l'ont laissés entendre. Par ailleurs, ce délai va nous permettre d'avancer plus rapidement sur d'autres projets comme prévu dans nos statuts.

Quant aux questionnements légitimes sur le risque des recours, nous sommes, comme au début, un projet à risques tant que les actions judiciaires des opposants n'auront pas été éteintes. Ce risque reste malgré tout faible. Nos avocats travaillent et nous rendent des comptes encourageants. Les mémoires en défense seront bientôt déposés. Nous vous tiendrons informés des suites.

Nous étudions toute possibilité d'accélérer la procédure, tant des points de vue juridique, technique que financier. Nos contacts bancaires et industriels, impactés comme nous par ces recours systématiques, nous ont informés de possibilités d'avancer, sans attendre les résultats définitifs du jugement.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 21 avril au même endroit que les années précédentes à Teillé. Les A G de vos clubs devront donc se tenir dans les 2 semaines précédentes, en regroupement de CIERC si vous souhaitez solliciter notre intervention.

Pour information, notre mât de mesure installé en limite ouest de la commune de Riaillé a subi des déprédations ayant provoqué l'arrêt de la signalétique nocturne et des mesures de vent durant un mois. L'entreprise ENCIS Wind est intervenue pour la remise en état. L'alimentation a été rétablie le 13 décembre. Si, en tant que voisin, vous constatez des dysfonctionnements, nous vous demandons de nous prévenir.

Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :  
Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs  
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs  
Jean Rabian, collège des fondateurs  
Philippe Branchereau, collège des clubs  
Laurent Dubost, collège des clubs  
Nicolas Javel, Loire-Atlantique développement SELA  
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis,  
Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

## Qu'est-ce qu'on attend pour construire ?

*Par Olivier Kriegk*

Bonne question n'est-ce pas ? Comme le rappelle Jean-Martin dans son message, les recours nous freinent quand même !

Pour autant, nous avançons sur bien des sujets : les aspects contractuels avec SIEMENS et les constructeurs pressentis s'affinent, nous poursuivons les négociations sur les prix, et regardons avec intérêt la profession s'organiser pour pallier à ces recours qui semblent devenir systématiques en France. Certains assureurs commencent à proposer des solutions pour contourner ces risques juridiques : nous les regardons aussi avec nos courtiers. En résumé, nous essayons de valoriser au mieux ce temps supplémentaire qui nous est imposé par les opposants à notre projet collectif. Un point rassurant dans tout cela : la procédure judiciaire suspend le délai qui nous est octroyé pour bénéficier du tarif garanti de 82,54€/MWh pour lequel nous avons fait une demande en Décembre 2015. Ce délai de 3 ans (donc mise en service avant fin 2018), sera repoussé de la durée de la procédure, et pour autant nous continuons à préparer le chantier. ... (suite page 2)

*Fin octobre, Entretien avec la banque Triodos*



... Autre bonne nouvelle : parmi les banques que nous avons consultées, deux (pour l'instant) ont étudié le copieux dossier que nous leur avons fait parvenir avec suffisamment d'intérêt pour évoquer avec nous des solutions de financement à hauteur des besoins du projet (18,25 M€) .

Ces mêmes banques font partie des partenaires de l'éolien qui se refusent à voir l'engagement de la France dans la transition énergétique bloqué par des opposants forcenés et, il faut le dire, de facto partisans du statut quo des énergies fossiles ou nucléaires.

## Environnement : la transition énergétique prend du retard ...

*Par Laurent Dubost*

Dans son édito, le Président nous demande de ne pas nous « laisser gagner par le vague à l'âme »... Sans aucun doute, nous allons continuer à œuvrer pour que notre projet aboutisse mais comment ne pas être peiné, surpris, dubitatif... à l'heure où les signaux du dérèglement climatique sont, chaque jour, plus présents, de devoir différer notre projet en raison de l'obstruction d'un tout petit nombre d'opposants qui visiblement sont insensibles à l'intérêt commun.

**Comment ne pas regretter :**

- de voir différée la réduction de 40 000 Tonnes/an de Gaz à Effet de Serre (GES) grâce à nos éoliennes (si substitution production électrique de Cordemais),
- les 42 000 000 kWh/an qui auraient été produites sans importation d'uranium, de Charbon ou de Pétrole, lorsque la balance commerciale de la France reste massivement déficitaire,
- les 150 000 €/an (estimation) d'impôts locaux que nous ne verserons pas aux Collectivités pour éviter l'augmentation de la pression fiscale,
- les travaux, l'emploi et les activités nouvelles pour notre territoire.

Si à titre personnel, j'ai du « vague à l'âme », c'est surtout en raison du retard pris dans la transition énergétique, en raison d'une prédominance permanente de l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.



*La zone industrielle de la Guibourgère vue du ciel*

## De curieux défenseurs de l'environnement !

*Par Jean Rabian*

En France, la plupart des recours contre les éoliennes sont organisés par des propriétaires de châteaux ou manoirs. Pour Eolandes, les 5 premiers requérants sont liés au domaine de la Guibourgère. Ce château, éloigné de 1,4 km de la plus proche éolienne, est resté à l'abandon durant près de 20 ans au point que son ancien propriétaire, l'un des requérants, était prêt à le céder pour 1 € symbolique.

Il était tant attaché à la préservation du site qu'il a cédé les droits d'exploitation du sable du sous-sol à un carrier qui a transformé le domaine en zone industrielle. (voir l'image ci-dessus).

En 2014, il a trouvé un jeune acquéreur porteur d'un projet « culturel », qui a, entre-autre, l'intention de réintroduire la chasse à courre !!! (écho d'Ancenis du 6 novembre 2014)

Nous l'avons rencontré début 2015 pour lui présenter un projet d'implantation des éoliennes qui l'avait déçu car elles étaient trop loin pour être sur ses terres.

Plus récemment, après avoir consulté Jean-Louis Butré, le patron de la FED (Fédération de l'environnement durable) et l'avocate militante Isabelle de Bodinat, il est parti en guerre contre Eolandes, produisant photomontages et informations fantaisistes lors de l'Enquête publique, puis a entraîné des riverains dans une aventure où tout le monde sera perdant, car le parc Eolandes sera construit ... mais avec des mois ou des années de retard !

***Joyeuses fêtes de fin d'année***

## La FAQ (Foire aux questions)

Par Philippe Branchereau

Un certain nombre de riverains, mais aussi d'investisseurs nous interrogent régulièrement sur l'état d'avancement du Parc Eolien Eolandes. Nous souhaitons leur apporter ici quelques précisions afin que chacun puisse éventuellement, rétablir la vérité.

### Concernant les recours :

**Question :** Qui est attaqué et combien de recours ont été déposés ?

**Réponse :** En aout 2017, 20 personnes dont 4 morales (deux associations, une SCI et un GFA) ont intenté des « recours contentieux » contre les deux permis de construire (l'un pour quatre éoliennes sur Teillé, l'autre pour une éolienne sur Trans sur Erdre) ainsi qu'un autre contre l'autorisation d'exploiter. Il y a donc trois recours mais qui portent sur le même sujet. Ils seront jugés en même temps. Il est à noter que le porteur du projet, la SAS EOLA Développement, et l'autorité qui a délivré les autorisations, la Préfecture de Loire Atlantique, sont toutes deux concernées.

**Q. Quelle est la réaction de la SAS EOLA Développement face à ces recours ?**

**R.** Afin de nous défendre, nous nous sommes attachés les services d'un cabinet d'avocats reconnu au niveau national parmi les plus compétents sur la thématique du droit à l'environnement. Des mémoires en réponse aux différents recours doivent être déposés auprès du Tribunal Administratif dans les semaines à venir.

**Q. Quelle est la durée prévisible pour le jugement de ces recours et comment cela se passe-t-il ?**

**R.** Comme pour toute action devant la justice, il y a un premier jugement. Suite à ce jugement il est possible de faire appel (si l'une ou l'autre partie n'est pas satisfaite de la décision) et en dernier recours, il est possible de saisir le Conseil d'Etat. Pour la juridiction de Nantes, les délais pour le jugement en première instance sont de l'ordre d'un an à 18 mois, on peut donc s'attendre à une réponse pour le second semestre 2018.

**Q. Le projet est-il complètement bloqué durant cette période de recours ?**

**R.** En droit, les recours ne sont pas suspensifs, nous pourrions donc construire pendant que la justice réfléchit... La difficulté, c'est de convaincre une banque que prêter dans ces conditions ne présente pas de risques ! Comme évoqué par Olivier Kriegk, EOLA continue à préparer activement la phase de construction.

Depuis le dépôt des recours, nous poursuivons également les études sur le terrain, notamment au niveau de la connaissance du sous-sol pour optimiser la dimension et les types de béton pour les socles des éoliennes. L'étude concernant le branchement du Parc sur le poste source de Riaillé est en cours afin de pouvoir être opérationnel dès que possible.

**Concernant le financement et la période d'exploitation :**

**Q. Il est dit que ce parc sera très peu « citoyen » puisque ceux-ci ne financeront qu'environ 15% de l'investissement alors que les banques amèneront 85%, est-ce exact ?**

**R.** Comme dans tout projet d'envergure, nous faisons appel à un emprunt bancaire, c'est sans doute ce que vous avez fait si vous êtes propriétaire de votre logement. Le pool bancaire qui est en cours de constitution, après s'être assuré d'un certain nombre de garanties, nous délivrera ce prêt. Cependant, comme pour l'acquisition d'un logement, le pool bancaire n'interviendra en rien, ni au capital, ni dans la gestion. La SAS EOLA Développement, donc ses actionnaires qui sont les 750 citoyens qui ont investi dans le projet, détiendra plus de 80 % des parts de la société d'exploitation et sera donc le véritable décideur et propriétaire du parc.

**La suite au prochain numéro**

**Pour réduire vos consommations  
Participez au Défi Familles à énergie positive  
voir sur notre site <http://eoliennes-ancenis.fr>**